

Préavis municipal n° 01/2024

**RELATIF À UNE DEMANDE DE CRÉDIT DE CHF 60'000.- POUR DES TRAVAUX URGENTS
AU CIMETIÈRE DE VILLARS-STE-CROIX : AMENAGEMENT DE PLACES POUR LES TOMBES**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission désignée par le Conseil s'est réunie le 29 janvier 2024 à 19h30 pour
procéder à l'examen du préavis susmentionné.

Etaient présents :

Pour la Municipalité : Monsieur Georges Cherix, Syndic
 Madame Nicole Cattano, Municipale
 Monsieur Vincenzo Camuglia, Municipal
 Monsieur Nicola Cassetta, Municipal
 Monsieur Frédéric Strittmatter, Municipal

Pour la Commission : Madame Yolande Riche, Présidente
 Monsieur Pascal Muller, rapporteur
 Monsieur Michel Artar, membre
 Madame Vivette Pilloud, membre
 Monsieur Marc Furrer, suppléant

M. Cherix, syndic, nous souhaite la bienvenue en ouverture de séance.

La Commission a pu discuter avec la Municipalité et celle-ci a répondu aux questions
posées. Les points suivants ont été abordés :

A la demande de savoir s'il y avait des offres comparatives, la Municipalité a répondu
qu'au vu de l'urgence et la faible ampleur des travaux, les grandes entreprises de la
région ne sont pas intéressées. Il n'y a donc qu'une offre, celle de Mr. Perez, petit
entrepreneur de la région ayant déjà effectué des travaux dans notre commune.

La notion d'urgence concerne seulement la possibilité d'offrir des tombes cinéraires et
des tombes de corps, avec pour chacune, la possibilité de louer une concession, ce qui
aujourd'hui, n'est pas possible au vu du manque d'aménagements disponibles.

La Commission a aussi demandé des éclaircissements sur la notion d'aménagements
partiels indiqués aux points b), d) et e). En fait, il s'agit de délimiter chacune de ces
zones par des bordures en granit sur une certaine longueur, laissant des parties libres
pour les futurs travaux d'aménagement finaux.

La Commission a fait remarquer que certains travaux ne sont pas urgents, à savoir :

- Le portail entrée Ouest.
- Le déplacement de la fontaine zone Nord-Ouest.
- Le remplacement complet du muret par un muret avec couvertine sur le chemin principal.

Après avoir posé ces questions à la Municipalité, celle-ci nous a fait savoir, à ce moment-là, qu'elle avait fait usage de son droit d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de CHF 50'000.- par cas pour la législature 2021-2026, voir la lettre du 29 janvier 2024 en annexe. Les travaux ont par conséquent déjà débuté le 30 janvier 2024, soit le lendemain de notre rencontre avec la Municipalité.

Si la Commission ne doute pas du fait qu'il soit nécessaire de procéder à des travaux afin que des places soient disponibles rapidement en cas de besoin, celle-ci s'interroge sur l'imprévisibilité de cet état de fait.

Au vu de la situation, la Commission estime qu'il n'y a plus d'urgence à effectuer des travaux d'aménagement partiels. Les travaux absolument nécessaires sont en cours au moment de la rédaction de ce rapport.

Elle demande donc expressément à la Municipalité de présenter un préavis global et paysager, tel que demandé par la majorité du Conseil Général à la suite du refus des deux précédents préavis 08/2022 et 06/2023, et ceci d'ici au mois de juin ainsi que mentionné dans le présent préavis 01/2024.

Conclusion :

Au terme de ce rapport, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Général de Villars-Ste-Croix

- Vu le préavis municipal n° 01/2024 relatif à une demande de crédit de CHF 60'000.- pour des travaux urgents au cimetière de Villars-Sainte-Croix : aménagement de places pour les tombes,
- Ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

De refuser le préavis 01/2024 tel que présenté.

Pour la Commission :

La Présidente :



Yolande Riche

Le rapporteur :



Pascal Muller



Michel Artar, membre



Vivette Pilloud, membre



Marc Furrer, suppléant

Villars-Ste-Croix, le 19 février 2024

Annexe : Lettre d'annonce de travaux urgents du 29 janvier 2024

